

Interpellation présentée par le député :
M. Gabriel Barrillier

Date de dépôt : 28 janvier 2010

Interpellation urgente écrite

Grands projets de déclassement pour résoudre la crise du logement : mieux répartir les frais d'équipement entre tous les acteurs (cantons, communes, investisseurs)

Mesdames et
Messieurs les députés,

Pour répondre à la crise du logement qui perdure et dont les conséquences négatives sur l'organisation du territoire, la mobilité, la répartition de l'assiette fiscale sont bien connues, le Grand Conseil a été amené depuis une décennie à voter des déclassements importants à différents endroits du canton (Les Vergers à Meyrin, La Chapelle-Les Sciez à Plan-les-Ouates/Lancy, Les Communaux d'Ambilly à Thônex, etc.). Or, la concrétisation de ces projets qui concernent des milliers de logements tarde alors que les décisions de changements d'affectation – non combattues par référendum – ont été prises il y a plusieurs années. Le temps qui s'écoule entre la décision politique de déclasser et les premiers travaux de réalisation dépend de plusieurs facteurs liés à des décisions d'aménagement plus fines en fonction des exigences et des attentes des acteurs intéressés (cantons, communes, habitants et voisins, investisseurs, etc.). Un des facteurs entrant dans la cohérence générale de ces projets pouvant retarder les décisions réside dans la répartition du financement des équipements indispensables à la construction de ces ensembles importants de logements (réseaux eau-gaz-électricité, routes, crèches, écoles, etc.). Or les régimes de péréquation et de redistribution actuellement en vigueur – y compris la taxe d'équipement – ne permettent que difficilement aux quelques communes directement concernées de dégager les moyens nécessaires pour répondre à leurs obligations dans des projets d'envergure et surtout – en fonction des niveaux de revenus de ces

populations attendues – de prévoir les amortissements indispensables sur des périodes réalistes.

Aussi, je pose deux questions au Conseil d'Etat :

- 1. Pour les importants projets actuellement en phase de réalisation mentionnés ci-dessus, le Conseil d'Etat serait-il prêt à négocier avec les communes concernées un financement basé sur des prêts du canton à long terme et à des conditions préférentielles ?*
- 2. Ne pourrait-on pas introduire dans les lois de changement d'affectation les modalités du financement des équipements entre tous les intéressés (cantons, communes, investisseurs, etc.) ?*